



## ETHIQUE



---

Réunion du :	Mercredi 29 novembre 2023
Président :	M. Jean DENEUVILLE -
Présents :	MM. Claudian PHILIPPE – Denis LAMORILLE – Serge PAUCHET – Jean Luc BERNARD – André BARREZ -

---

### RETOUR SUR LA SOIREE DES RECOMPENSES DU 23 NOVEMBRE

Le **23 novembre 2023** s'est tenue la soirée des récompenses du DISTRICT ARTOIS.

Cette soirée permet de mettre à l'honneur l'exemplarité et le bon comportement des 45 clubs classés en tête dans chacune des catégories du « Challenge du Comportement Sportif », 4 clubs ont décliné l'invitation (AS NOYELLES LES VERMELLES - US HAM EN ARTOIS - ES DE ROEUX - FC SERVINS VERDREL).

**Clémence GONCALVES** invitée d'honneur, arbitre féminine fédérale 1, a répondu avec plaisir à une série de questions relatant son expérience dans le milieu de l'arbitrage au plus haut niveau.

Les représentants des clubs ont pu apprécier le repas spectacle durant cette soirée.

Chaque club s'est vu remettre un jeu de maillots, et/ou un sac de matériel offert par nos partenaires (DG Buro et le Crédit Agricole) et le District Artois.

### MATCH U11 D4 : AS PONT A VENDIN / FC MONTIGNY

> Suite à un courrier du club de **PONT A VENDIN**, la commission a souhaité entendre les éducateurs des deux clubs, concernant les faits mentionnés dans ce courrier, notamment les propos tenus par les parents du club de **MONTIGNY**.

En effet, seul l'éducateur mineur de **MONTIGNY** s'est présenté accompagné d'un autre éducateur majeur du club.

Les personnes convoquées du club de **PONT A VENDIN**, ne se sont pas présentées sans s'être au préalable excusés et donc la commission n'a pas pu statuer sur les dires et faits mentionnés dans le courrier envoyé. Ceci est regrettable car dans ce cas la commission n'a pu entendre qu'un seul club et donc il peut donc y avoir un doute.

Après lecture du courrier du club de **PONT A VENDIN**, l'éducateur de **MONTIGNY** signale qu'étant du côté opposé à ses parents, il n'a pas entendu les propos mentionnés et il n'a rien remarqué de particulier.

Dans ce cas, l'absence de l'éducateur du club adverse n'a pas permis de contredire ou pas les propos de l'éducateur de **MONTIGNY**.

> De ce fait, la commission rappelle le rôle important de l'éducateur d'un club, qui en plus de gérer son équipe, doit aussi dans la mesure du possible faire attention aux comportements des parents aux abords du terrain et ceci dans n'importe quelle compétition.

Elle restera néanmoins vigilante à l'avenir lors des prochains matchs de critérium de ces deux équipes.

## MATCH U13 D2 : OLYMPIQUE LIÉVIN (B) / ES ANGRES

> La commission a souhaité entendre les deux clubs concernant le comportement de certains parents autour de la main courante.

Après avoir lu le courrier du club d'**ANGRES**, un échange constructif et respectueux s'est instauré entre ces deux clubs et leurs dirigeants.

> La commission a remarqué que les dirigeants du club d'**ANGRES** n'étaient pas au courant de ce courrier mettant en cause des parents et dirigeants du club de **LIEVIN**. Le président de l'**OLYMPIQUE LIEVIN** a expliqué avoir réagi vis-à-vis du comportement de certains parents de son club (chose qui a été confirmé par les dirigeants d'**ANGRES**) en allant les voir et l'éducateur d'**ANGRES** n'a pas hésité à sortir un de ses joueurs pour un comportement excessif envers l'adversaire.

> Lors de cet échange, la commission remarque que les deux clubs ont agi de manière efficace et qu'il n'avait pas lieu de tenir cette réunion. De simples échanges téléphoniques ou autres auraient suffi pour dédramatiser « cette affaire » qui n'en est pas une.

**Le Président de la Commission :**

**Jean DENEUVILLE.**